



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN  
 Pour le Président et par délégation  
 La Directrice du développement  
 et du secrétariat général  
 Adjointe au Directeur général des services  
 Hélène ROQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

**OBJET :**  
**DÉLIBÉRATION**  
**APPROUVANT**  
**L'AVENANT N°2 À LA**  
**CONVENTION CADRE**  
**2017-2019 DU**  
**PROGRAMME**  
**D' ACTIONS DE**  
**PRÉVENTION DES**  
**INONDATIONS DE LA**  
**SEINE ET DE LA MARNE**  
**FRANCILIENNES**

Nombre des membres  
 composant le Comité  
 syndical ..... 27  
 En exercice ..... 26  
 Présents à la  
 Séance ..... 7  
 Représentés  
 par mandat ..... 7  
 Absents ..... 12

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :**

**Au titre du Conseil de Paris :**

François VAUGLIN

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

M. LAGHERO

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

M. MOLOSSI

M. BEDREDDINE

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

Mme DURAND

M. GUERIN

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

M. VIART

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

**Etaient absents excusés :**

M. AURIACOMBE

Mme BROSEL

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme OLIVIER

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN

M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

*M. ABEL à M. VIART  
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE  
M. COURTES à M. LARGHERO  
M. BELLIARD à Mme DURAND  
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/16

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION CADRE 2017-2019 DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES.**

**Le Comité syndical,**

Vu la directive 2007/60CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation ;

Vu la délibération n°2013-51 du 25 septembre 2013, approuvant le dossier de candidature à la labellisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'EPTB Seine Grands Lacs ;

Vu l'avis de la Commission mixte inondation du 19 décembre 2013 ;

Vu la délibération n°2014-40 du 26 juin 2014, approuvant la convention cadre 2014-2016 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;

Vu la délibération n°2016-66 du 29 septembre 2016, approuvant le dossier révisé du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes ;

Vu la délibération n°2016-67 du 29 septembre 2016, approuvant la convention cadre de financement portant sur la période 2017-2019 ;

Vu le courrier du Préfet de la Région coordonnateur de Bassin Seine-Normandie du 20 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019-05/01 du 24 mai 2019, approuvant l'avant-projet de l'opération de site pilote de la Bassée ;

Vu le rapport de présentation SGL n° 2019/67 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre de financement du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes portant sur la période 2017-2019.**

**Article 2** : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé, ainsi que tout acte s'y rapportant, sous réserve que les remarques qui seront formulées par la Commission mixte inondation envisagée en juillet 2020, ne modifie pas l'économie du projet.

**Article 3** : AUTORISE M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis